


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 9974, ROUTE D'AIGUEBELLE
(QUARTIER DE MONT-BRUN)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 26 juillet 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour **Mme Suzanne Roy relativement à la propriété située au 9974 de la route d'Aiguebelle** (lot 4 820 949 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la présence d'un bâtiment accessoire (gazebo) en cour avant, contrairement au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda qui ne permet les bâtiments accessoires (gazebos) qu'en cours latérales et arrière seulement.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser la localisation du bâtiment accessoire (gazebo), tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25e jour de juin 2021



Angèle Tousignant, greffière